

BORDEAUX – 1999

Il a été demandé aux familles de deux villages voisins S et T de répondre à la question suivante : « Êtes-vous favorable à l'aménagement d'une piste cyclable entre les deux villages ? »

1/ (a) Dans le village S , 60% des 135 familles consultées ont répondu « oui ».

Combien de familles, dans ce village, sont favorables à ce projet ?

(b) Dans le village T , il y a 182 réponses favorables sur les 416 familles consultées.

Quel est le pourcentage de « oui » pour le village T ?

2/ La décision d'aménager la piste cyclable ne peut être prise qu'avec l'accord de la majorité des familles de l'ensemble des deux villages. La piste cyclable sera-t-elle réalisée ?